

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAJ 10 Subvention (30.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris une somme de 30.000 euros, au titre de la contribution de la collectivité Ville de Paris au budget de fonctionnement de ce groupement d'intérêt public pour l'année 2019, en application de l'article 7 de la convention constitutive du CDAD de Paris en date du 29 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : La somme de 30.000 € est attribuée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris au titre de la contribution de la collectivité Ville de Paris au budget de fonctionnement de ce groupement d'intérêt public pour l'année 2019, en application de l'article 7 de la convention constitutive du CDAD de Paris en date du 29 mars 2013

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO